

GROUPEMENT DES CLUBS



Avis de course

CHALLENGE D'HIVER 2011 – 2012



Autorité Organisatrice



Cercle Nautique et Touristique du Lacydon

Quai Marcel Pagnol 13284 Marseille Cedex 07

Tél. : 04.91.59.82.00 - Télécopie : 04.91.59.82.09

Site : www.cntl-marseille.com ; evenements@cntl-marseille.com



1. REGLES

La régatée sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, ISAF 2009/2012

1.3. Les règlements fédéraux,

1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.



2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régatée est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en catégorie côtière de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

3.2. La régatée est ouverte à tous les bateaux du système à handicap **IRC, HN**.

3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à : **pas de limite**.

3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **CNTL quai Marcel Pagnol 13007 Marseille 19 novembre 2011 au plus tard**.

3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents doivent présenter avant la première épreuve de 2012, leur Licence FFV 2012 visée médicalement, ainsi que leur certificat de jauge valable pour l'année en cours.

4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription s'élèvent à :

Pour les bateaux de moins de 9m 90 €

Pour les bateaux de 9m à 12m 130 €

Pour les bateaux de plus de 12m 160 €

UNM

34 Bd Charles Livon
13007 MARSEILLE
04 91 52 59 71

SNM

Quai de Rive Neuve
13007 MARSEILLE
04 91 54 32 03

CNTL

Quai Marcel Pagnol
13007 MARSEILLE
04 91 59 82 00

YCPR

Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE
04 91 73 06 75

C.N la PELLE

2 promenade G. Pompidou
13008 MARSEILLE
04 91 71 24 43

GROUPEMENT DES CLUBS



5. PROGRAMME

5.3. Jours de course :

Dimanche 27 novembre 2011
Dimanche 4 décembre 2011
Dimanche 22 janvier 2012
Dimanche 5 février 2012
Dimanche 19 février 2012

Mise à disposition pour toutes les classes à 11h00 pour une ou plusieurs courses

Une remise des prix aura lieu tous les soirs de chaque jour de course au CNTL où les premiers de chaque classe seront récompensés sur les classements du jour.

6. JAUGE

Des contrôles de jauge pourront être effectués à n'importe quels moments pendant toute la durée de l'épreuve. Sur l'eau, un jaugeur du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au C.N.TL. après inscription complète du bateau (liste d'équipage fournie, licences FFV présentées et contrôlées).

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Parcours construits et/ou côtiers définis en annexe aux instructions de course

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. Pour les toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis est fait selon le système temps sur temps pour les IRC et HN, le CVL est pris en compte.

10.3. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

10.4. Si 5 courses ou plus sont validées, la plus mauvaise course de chaque bateau sera retiré pour établir le classement général du challenge d'hiver.

10.5. Définition des classes : la répartition dans les classes sera affiché et disponible sur le site du CNTL au plus tard le samedi 26 novembre.

UNM

34 Bd Charles Livon
13007 MARSEILLE
04 91 52 59 71

SNM

Quai de Rive Neuve
13007 MARSEILLE
04 91 54 32 03

CNTL

Quai Marcel Pagnol
13007 MARSEILLE
04 91 59 82 00

YCPR

Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE
04 91 73 06 75

C.N la PELLE

2 promenade G. Pompidou
13008 MARSEILLE
04 91 71 24 43

GROUPEMENT DES CLUBS



13. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF de course est le **77**.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



14. PRIX

La remise des prix du Challenge d'hiver 2011 2012 aura lieu le dimanche 19 février 2012 à 18h00 dans les locaux du CNTL les trois premiers de chaque classes seront récompensés.



15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.



17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Samuel CARTIER 06 67 09 67 74
E-mail : evenements@cntl-marseille.com.

UNM

34 Bd Charles Livon
13007 MARSEILLE
04 91 52 59 71

SNM

Quai de Rive Neuve
13007 MARSEILLE
04 91 54 32 03

CNTL

Quai Marcel Pagnol
13007 MARSEILLE
04 91 59 82 00

YCPR

Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE
04 91 73 06 75

C.N la PELLE

2 promenade G. Pompidou
13008 MARSEILLE
04 91 71 24 43